

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 3, no 12, lundi 5 mai 2003

L'UNESCO a une occasion brillante pour défendre la diversité culturelle

Cette semaine, le deuxième texte de la chronique mensuelle sur la diversité culturelle sera disponible sur notre site Web. Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle/chronique.htm>, et nous envoyer vos questions, vos commentaires ou vos suggestions à : BDC@mcc.gouv.qc.ca. Il nous fera plaisir d'y donner suite.

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- Séminaire UNESCO-NEPAD : « de la vision à l'action »

Autres actualités d'intérêt

- 166th Session of the executive board of UNESCO
- Forum de concertation sur les politiques culturelles : des pistes pour une meilleure gestion des activités
- Globalisation : François Loos en faveur d'un rôle plus actif du parlement Européen
- « L'UNESCO a une occasion brillante pour défendre la diversité culturelle »
- Coalition Chilienne pour la diversité culturelle

Communiqués, discours, déclarations

Séminaire UNESCO-NEPAD : « de la vision à l'action »

Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, Ouagadougou.
07/03/2003

Dans son allocution, M. Matsuura déclare que la protection des identités et de la diversité culturelles semble également essentielle en ce qui concerne l'Afrique dont les biens culturels subissent les effets induits d'une mondialisation uniformisatrice. À cet effet, M. Matsuura affirme notamment que « l'érosion des identités culturelles, et partant de la diversité culturelle, restreint les marges du dialogue fécondant des cultures et constitue un risque d'appauvrissement irréparable du patrimoine commun de l'humanité ». C'est pourquoi la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée en novembre 2001, lui semble constituer un instrument de grande portée pour l'édification de sociétés du savoir fondée sur la base « du donner et du recevoir » de toutes les cultures du monde. [12] (Disponible en français seulement)

- UNESCO

http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001296/129639f.pdf#xml=http://unesdoc.unesco.org/ulis.pl?database=ged&set=3EA7FEAF_3_167&hits_rec=23&hits_lng=fre

Autres actualités d'intérêt

166th Session of the executive board of UNESCO

Closing address by h.e. ms aziza bennani, chairperson of the executive board, april 2003

C'est le 4 avril dernier que S. E. Madame Aziza Bennani, Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO, ouvrait les travaux de la 166e session du Conseil exécutif. Dans ce discours de clôture, Mme Bennani déclare que le Conseil exécutif a convenu de la nécessité de travailler à l'élaboration d'un texte normatif de référence sur la diversité culturelle, en raison de l'importance capitale de cette question. Elle souligne notamment le rôle significatif que joue l'UNESCO dans la rédaction de textes de référence internationaux. [12] (Disponible en anglais seulement)

- UNESCO

<http://www.unesco.org/exboard/sp-2003/closing166english.pdf> 

Forum de concertation sur les politiques culturelles : des pistes pour une meilleure gestion des activités

Le Soleil Multimédia. 16/04/2003

Les opérateurs et acteurs culturels, les associations et organisations professionnelles du secteur de la culture et de la création artistique du Sénégal se sont réunis dans le cadre d'un Forum dit de «concertation sur les politiques», dans le but de mettre en place un cadre réformé et modernisé de promotion des industries culturelles. Cet «aménagement du territoire culturel» vise à renforcer les infrastructures de promotion culturelle et à favoriser également l'émergence d'acteurs culturels privés. À cet égard, selon le ministre sénégalais de la Culture, M. Abdou Fall, qui a présidé ce Forum, «cet objectif, qui entre dans le cadre plus global de la promotion des industries culturelles, se déclinera suivant plusieurs axes stratégiques qui vont de la révision du cadre juridique à la coopération intra-africaine et internationale, en passant par la formation aux métiers de la culture et le renforcement des capacités financières, grâce à la mise en place des fonds d'aide, à des subventions et au micro-crédit». [12] (Disponible en français seulement)

- Quotidien Le Soleil – Sénégal

http://www.lesoleil.sn/print.cfm?articles_id=26128

Globalisation : François Loos en faveur d'un rôle plus actif du parlement Européen

11/02/2003

Devant le Parlement européen de Strasbourg où il intervenait dans le cadre de son programme de concertation et d'information sur les enjeux de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún en septembre 2003, M. François Loos, ministre français délégué au Commerce extérieur, a déclaré que la France continuera à défendre la diversité culturelle et la préservation de ses services publics essentiels dans les négociations internationales. Il a notamment indiqué qu'ils ont réussi à préserver ces exceptions et ne comptent pas y renoncer maintenant. [12] (Disponible en français seulement)

- http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/ministre/communication/communiques/communiques_2003/com_03021

«L'UNESCO a une occasion brillante pour défendre la diversité

culturelle»

Info-Grece, 07/02/2003

Dans le cadre de la rencontre des ministres de la Culture des pays membres du Groupe de travail «diversité culturelle et mondialisation» du RIPC avec le Directeur général de l'UNESCO, les 5 et 6 février dernier à Paris, M. Evangelos Venizelos, ministre grec de la Culture, a déclaré que l'action auprès de l'UNESCO «constitue une occasion brillante pour l'organisation internationale à s'illustrer dans la promotion de la diversité culturelle, en danger par l'avancée de la mondialisation». M. Venizelos soutient en outre qu'il est important d'agir sur tous les fronts pour parvenir à cet objectif. Rappelant que des discussions ont cours en ce moment au Conseil de l'Europe, il affirme notamment que la Grèce, qui assure la Présidence européenne, va promouvoir la question de la diversité culturelle au sein des discussions de l'Union Européenne, pour que, après l'élargissement aux nouveaux pays, elle devienne la prochaine priorité de l'UE. [12] (Disponible en français seulement)

- <http://www.info-grece.com/article.php?sid=1071>

Haut de la page 

Coalition Chilienne pour la diversité culturelle

Deuxièmes rencontres des organisations professionnelles de la culture - Paris - février 2003.

Dans ce document, M. Paulo Slachevsky souligne les efforts déployés par la Coalition chilienne pour la diversité culturelle pour sensibiliser les pouvoirs publics, les leaders d'opinion et les négociateurs chiliens sur la nécessité d'une exception culturelle dans les accords avec les États-Unis et l'Union européenne. La Coalition a également mené des actions pour mobiliser les créateurs, les producteurs culturels et les représentants de toutes les formes d'expressions culturelles en insistant auprès d'eux sur la relation culturelle dans le cadre d'accords commerciaux internationaux et en leur expliquant les conséquences que peut avoir sur le développement culturel l'absence de réserves suffisantes dans le domaine culturel lors des négociations sur le Commerce international. Soutenant en outre que l'ensemble des professions liées à la culture doivent être protégées, la Coalition chilienne a multiplié des pressions afin que «les programmes d'aide publique et les subventions aux industries culturelles existantes ou susceptibles de se développer (soient) tenus à l'écart des limitations et obligations inscrites dans le chapitre sur les services». Désormais, affirme M. Slachevsky, la Coalition chilienne s'est agrandie et accueille d'autres associations culturelles. «Elle a formé également une table de négociation permanente conjointement avec la Division Culturelle du Ministère de l'Éducation et un conseil juridique de ce même ministère, afin d'aborder chacune des négociations internationales futures, plus particulièrement le prochain cycle de négociations au sein de l'OMC». [12] (Disponible en français seulement).

- Comité de vigilance pour la diversité culturelle

http://www.comitedevigilance.org/interventions/slachevsky_vf.pdf 

Haut de la page 